

CONVENTION DE PARTENARIAT

Médiathèque de Wimille– CLX

La présente convention détaille le partenariat que mettront en œuvre la médiathèque de Wimille et **CLX (Club Linux Nord – Pas-de-Calais)**.

La médiathèque

Espace Pilâtre de Rozier
3 rue de Ledinghen
62126 WIMILLE

La médiathèque est représentée par le Maire de la commune, M. Antoine LOGIE

CLX – Club Linux Nord – Pas-de-Calais

Maison des Associations
27 rue Jean Bart
59000 Lille

L'association est assurée au Crédit Mutuel, contrat n° JA6002232.

L'association est représentée par son président : Olivier DUQUESNE

1) Des valeurs communes

Le CLX a pour objectif principal la promotion de l'usage des Logiciels Libres. Depuis leur apparition, les Logiciels Libres ont toujours porté des valeurs de partage, de solidarité et d'humanisme.

La médiathèque de Wimille inscrit l'atelier numérique citoyen dans l'écriture de son projet scientifique culturel éducatif et social. L'atelier numérique citoyen œuvre à lutter contre l'illectronisme, faciliter l'accès aux ressources, à la culture, sensibiliser sur une utilisation éthique du numérique, démocratiser équitablement l'usage des outils informatiques et numériques. Cet atelier numérique citoyen compte également sur les ressources numériques et Le Circuit de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

Pour CLX, le Logiciel Libre implique que chaque idée peut être réutilisée par et pour la communauté, sans renier d'aucune manière la paternité de l'auteur. Une meilleure compréhension du fonctionnement des ordinateurs et des logiciels, la maîtrise de l'installation de logiciels et la meilleure compréhension de la localisation des informations numériques conduisent à une plus grande autonomie individuelle et collective. Ces avancées permettent aussi de faire face à l'obsolescence programmée des équipements informatiques et à réduire la consommation de nouveaux outils et logiciels.

Notre partenariat doit permettre de recevoir tout public pendant un créneau horaire convenu entre nous.

La synergie que pourra dégager notre partenariat est donc un levier pour conforter la représentation des valeurs de solidarité par les deux entités.

2) Partage de ressources matérielles et logicielles

La mairie dont la médiathèque de Wimille dispose de ressources sous la forme d'une infrastructure composée de locaux et de logistique.

La mairie de Wimille s'engage à souscrire à l'association pour un montant de 50 € par an.

CLX pourra grâce à cette convention bénéficier mensuellement de cette infrastructure. Un bureau sera mis à disposition de l'association par la ville de Wimille pour stocker le matériel et une salle sera mise à disposition pour organiser des rendez-vous mensuels comme « les petits dej' du libre, retrouvez votre liberté numérique » sur ces créneaux concertés et planifiés. L'accès à ces rendez-vous mensuels seront gratuits. Les deux parties s'engagent à relayer et partager l'information de l'évènement et des évènements pouvant agrémenter la réflexion autour de l'accessibilité à la connaissance et aux partages des ressources du logiciel libre.

Les deux parties s'engagent à respecter les lieux dans son utilisation (balayer après chaque utilisation, etc.). Un seul exemplaire de la clé du bureau sera remis à l'association. EN cas de perte, la copie sera à charge de l'association.

CLX pourra aussi participer à la mise en place des ressources de la médiathèque, voire de la mairie, le cas échéant, sur le plan des spécifications comme de la réalisation.

L'installation de machines utilisant des systèmes et des logiciels libres peut être un exemple.

Des évènements phares pourront être coorganisés comme la fête du libre ou autre type d'évènements visant à la promotion du logiciel libre, de l'atelier numérique citoyen de la médiathèque de Wimille. Tout engagement financier pour un évènement devra être concerté par les deux parties. Aucun engagement financier à la charge de la mairie de Wimille ne pourra être pris sans l'autorisation de la ville de Wimille.

3) Partage de ressources humaines

Le CLX dispose d'un réseau de spécialistes informatiques qui peuvent participer à l'action de l'atelier numérique citoyen sous plusieurs formes :

- Proposition d'évènements dans le domaine des Logiciels Libres et de leurs apports pour la société de l'information : sur la réduction de la fracture numérique, sur la mise en place de la e-administration, install fests, etc.
- Assistance informatique
- Proposition et animation de modules de formation
- Conférences

Pour bénéficier des accès aux ressources numériques, ainsi que Le Circuit de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais (parcours open badge, accès à la formation du Fab Lab, etc..), les intervenants de CLX au sein de la médiathèque de Wimille seront considérés comme bénévole dédié au numérique. Une charte du bénévole dédié au numérique sera signée par la médiathèque de Wimille, et l'intervenant comme personne et adhérent à l'association CLX.

Fait à Wimille, le

Pour la médiathèque de Wimille,
M. Antoine LOGIE
Maire

Pour le CLX,
M. Olivier DUQUESNE,
Président